

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

⑪

**N° 80 10442**

---

⑤④ Tapis de revêtement utilitaire, en particulier pour bassins, éviers, baignoires, armoires ou réceptacles analogues.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 47 G 27/02.

②② Date de dépôt..... 9 mai 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : RFA, 8 décembre 1979, n° G 79 34 572.5.

④① Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 25 du 19-6-1981.

---

⑦① Déposant : Société dite : JOHANNES BUSCHSTEINER GMBH & CO. KG., résidant en RFA.

⑦② Invention de : Renate Buchsteiner, née Fetzer.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet L. A. de Boisse,  
37, av. Franklin-Roosevelt, 75008 Paris.

L'invention, concernant du matériel ménager, est plus spécifiquement relative à un tapis de revêtement utilitaire destiné à être étalé en particulier dans des bassins (de chasse), sur des éviers, dans des baignoires, dans des armoires, ou autres réceptacles analogues et d'un genre comportant des parties superficielles, en particulier différentes portions de structure de grille, reliées les unes aux autres par des ponts de matériau à la façon d'un grillage, qui présentent des emplacements de séparation possibles le long desquels différentes pièces superficielles, en particulier des portions de structure de grille, peuvent être séparées selon les besoins pour l'adaptation des dimensions et/ou de la forme.

Dans un tapis de revêtement connu, destiné à être étalé dans des bassins de chasse ou lavabos ou sur la surface d'égouttement d'eau d'un évier les pièces de surface ou portions élémentaires de structure de grille sont constituées par des anneaux entretoises qui sont reliés entre eux par des ponts de matériau étroits à petite section transversale. Ces anneaux entretoises, de même dimension, sont disposés régulièrement les uns à côté des autres suivant des rangées et des colonnes dans une structure de grillage, de façon que les ponts de matériau d'anneaux entretoises situés les uns derrière les autres et les uns à côté des autres s'alignent en ligne droite. Les ponts de matériau forment en même temps les emplacements de séparation possibles, le long desquels les différents anneaux entretoises ou groupes d'anneaux entretoises peuvent être séparés pour l'adaptation des dimensions ou de la forme du tapis. En découpant les groupes d'anneaux entretoises, la rectangularité du tapis reste cependant toujours conservée et on peut seulement obtenir des formes rectangulaires ou carrées

de diverses dimensions. Il n'est pas possible de s'écarter de la forme rectangulaire pour l'adaptation du tapis à des situations prédéterminées.

L'invention a pour objet de fournir un  
5 tapis de revêtement utilitaire, du genre cité dans l'introduction, qui permet non seulement de modifier sa grandeur, mais aussi de l'adapter à des formes arquées ou circulaires existant à l'endroit de l'étalement. Le tapis doit être de fabrication  
10 simple, avec un prix de revient intéressant, et avoir un aspect attrayant.

Le résultat recherché est obtenu, avec un tapis de revêtement du genre ci-dessus défini, grâce au fait qu'au moins un groupe d'emplacements de  
15 séparation possibles peut être relié par au moins une ligne arquée définissant la forme et la grandeur du tapis et en particulier suivant une ligne courbe ou circulaire fermée. Grâce au groupement d'une partie des emplacements de séparation possi-  
20 bles le long d'une ligne arquée, par exemple le long d'une ligne courbe ou circulaire fermée, le tapis selon l'invention peut être découpé pour prendre une forme ronde ou partiellement ronde. Avec un nom-  
25 bre correspondant de lignes arquées prévues d'avance les dimensions du tapis découpé de façon ronde peuvent être cependant adaptées aux situations locales.

A cet égard une forme de réalisation de l'invention est particulièrement avantageuse si le  
30 tapis de revêtement comprend un autre groupe d'emplacements de séparation possibles, situés au-delà du domaine de surface délimité par la ligne arquée, ces emplacements de séparation étant groupés suivant des rangées et/ou des colonnes, lesquelles forment  
35 un contour quadrilatéral, et en particulier rectangulaire ou carré. De cette façon il est possible de découper le tapis selon l'invention aussi bien sous

une forme rectangulaire ou carrée que ronde et de faire varier les dimensions dans de larges limites.

Suivant cette forme de réalisation il est encore particulièrement avantageux que les rangées et/ou colonnes soient disposées symétriquement par rapport à la ligne arquée et que de préférence cette dernière soit concentrique au point central du tapis. De la sorte on obtient, non seulement un aspect esthétique correspondant pour le tapis, mais une découpe régulière.

Il est également avantageux que les rangées et/ou colonnes les plus proches de la ligne arquée lui soient tangentes. De ce fait la plus petite forme carrée possible du tapis est fixée par la ligne arquée ayant le plus grand diamètre.

On obtient une forme de réalisation avantageuse du tapis de l'invention si les emplacements de séparation possibles présentent des zones minces de matériau ou sont ainsi constitués et surtout si les zones minces de matériau ont une section transversale plus petite et de préférence une hauteur de section transversale plus petite que les pièces superficielles et que les portions de structure de grille en particulier. D'une part la séparation des parties de surface de tapis est facilitée et d'autre part la consommation du matériau servant à fabriquer un tel tapis, qui est de préférence une matière synthétique, est diminuée. Les petites sections transversales des zones minces de matériau peuvent être aussi bien obtenues par des renforcements du genre rainure transversale ou même par perforation.

Suivant une forme de réalisation intéressante de l'invention, la face inférieure du tapis et/ou sa face supérieure sont lisses. De ce fait le tapis selon l'invention s'applique de manière unie et largement sans dérapper sur la base sous-

jacente. Cette dernière ne peut être rayée. Le tapis antidérapant selon l'invention, constitué de cette façon, convient par suite particulièrement bien pour être étalé dans des compartiments ou dans des fonds d'armoire ou comme tapis antidérapant contre le glissement dans les baignoires et dans les douches.

Une forme de réalisation avantageuse du tapis de l'invention comprend, à sa face inférieure, des saillies d'écartement, partant des pièces superficielles et en particulier des portions de structure de grille. Un tapis ainsi constitué convient particulièrement bien pour être placé dans des bassins de chasse ou sur des éviers. Les saillies d'écartement, à la face inférieure du tapis, assurent son écartement vis-à-vis du fond du bassin de chasse ou de l'évier, permettant l'écoulement de l'eau ou des salissures.

Selon une forme avantageuse de l'invention, les pièces superficielles et en particulier les portions de structure de grille comportent des entretoises à petite section transversale et sont de préférence constituées par celles-ci et même les entretoises sont reliées de préférence d'une pièce les unes aux autres directement et/ou par l'intermédiaire des ponts de matériau; en outre les emplacements de séparation possibles sont constitués sous forme de renforcements ayant sensiblement la forme de rainures, dans les ponts de matériau. De cette façon on obtient au total un tapis ayant un aspect extérieur esthétiquement attrayant et dont la forme et les dimensions peuvent être adaptées sans gros efforts aux situations locales au moyen d'un outil de coupe, par exemple en se servant de ciseaux.

Il est particulièrement avantageux de disposer un élément de jonction au moins sur un bord

- du tapis et de prévoir, sur le bord du tapis opposé, un autre élément de jonction adapté au précédent pour établir une liaison mécanique et/ou à emboîtement. Grâce à ces dispositions on peut assembler plusieurs tapis de grandeur originale, tels que fournis par le fabricant, de façon à les étaler pour couvrir une surface dépassant la grandeur originale d'un tapis. De cette façon la surface d'application possible est fortement augmentée.
- 5
- 10 Le fabricant peut fixer la grandeur originale des tapis qu'il met sur le marché d'après les dimensions utilisées le plus fréquemment. Une conformation/à grandeur originale, qui est préférée, est rectangulaire, avec comme dimensions 43,5 x 33,5 cm.
- 15 On obtient des grandeurs et formes de tapis plus petites en coupant et en enlevant des pièces de surface ou éléments de structure de grille correspondants. Les surfaces de tapis excédant la grandeur originale sont obtenues par assemblage de plusieurs tapis ayant la grandeur originale.
- 20

Suivant une forme de réalisation avantageuse de l'invention, le tapis en question comprend, à chacun de ses bords opposés, une rangée de premiers éléments de jonction sur l'un des bords et

25 une rangée de deuxièmes éléments de jonction sur l'autre bord, ces éléments présentant de préférence, dans la disposition en rangée, toujours le même écartement mutuel. De cette façon on peut réaliser l'accrochage régulier de plusieurs tapis,

30 qui peut supporter également une certaine charge de traction.

Selon une forme de réalisation avantageuse de l'invention le premier élément de jonction comprend un ergot d'insertion, faisant de préférence saillie vers le haut, et le deuxième élément de jonction, une ouverture d'insertion, formée de manière correspondante, dans laquelle l'er-

35

got d'insertion peut être enfoncé à la manière d'un bouton pression. Un tel tapis peut être en particulier tel que l'ergot d'insertion, ayant de préférence une certaine conicité, soit disposé sur  
5 une patte formée de préférence solidairement et liée de préférence d'une seule pièce avec une partie ou pièce superficielle et en particulier avec une portion de structure de grille, cette patte présentant de préférence une hauteur de section  
10 transversale plus petite que la pièce superficielle et en particulier que la portion de structure de grille. De préférence encore l'ouverture d'insertion, ayant de préférence une certaine conicité, est disposée dans une oreille, de préférence formée d'une manière solidaire, qui est reliée à  
15 une pièce superficielle et en particulier à une portion de structure de grille, oreille dont la hauteur de section transversale est de préférence plus petite que celle de la pièce superficielle et en  
20 particulier que celle de la portion de structure de grille. Grâce à ces dispositions on obtient au total, pour l'assemblage des tapis, une structure de jonction, qui est de fabrication simple et qui permet un maniement rapide et sans effort, sans recourir à aucun outil ou moyen auxiliaire.  
25

Le tapis de revêtement représenté assez schématiquement sur la figure 1 est prévu en particulier pour être étalé dans des bassins (de chasse) ou lavabos ou sur des éviers pour protéger la vaisselle, qui y est posée, à l'encontre de dommages  
30 éventuels. Ce tapis, représenté sur la figure 1, peut cependant être également utilisé pour être placé dans des compartiments ou des fonds d'armoire ou bien employé pour éviter de glisser dans les baignoires ou dans les douches.  
35

Le tapis, qui est fabriqué de préférence en matière synthétique, comporte des parties de

surface ou des éléments isolés de structure de grille 10 qui sont reliés ensemble par des ponts de matériau 11 en formant une sorte de réseau ou de grillage. Ces éléments 10 de structure de grille comportent des entretoises 12 à petite section transversale ou sont constitués par ces entretoises 12. Les entretoises 12 sont reliées d'une pièce les unes aux autres directement et/ou par l'intermédiaire des ponts de matériau 11. Dans ce cas - comme on voit en particulier sur la figure 2 - lesdites entretoises peuvent présenter les formes et conformations les plus variées, par exemple elles peuvent être droites ou incurvées ou former des ornements ou arcs circulaires fermés.

Les portions de structure de grille 10 présentent des endroits de séparation éventuelle 13, 14, le long desquels les différentes portions de structure de grille 10 peuvent être séparées suivant les besoins pour permettre l'adaptation des dimensions et/ou de la forme du tapis. Dans le cas présent une série au moins d'emplacements de séparation possibles 13 peut être groupée au moins suivant une ligne arquée fermée 15 indiquant la forme et la grandeur du tapis. Un autre groupe d'emplacements de séparation possibles 14 se trouve de l'autre côté du domaine superficiel 16 délimité par la ligne arquée 15. Ces autres emplacements de séparation possibles 14 sont groupés suivant des rangées 17 et des colonnes 18, formant un contour rectangulaire ou carré. Les rangées 17 et les colonnes 18 sont disposées de manière symétrique par rapport à la ligne arquée 15, qui est concentrique au point central 19 du tapis (figure 1). Dans le présent exemple de réalisation on a disposé au total deux rangées 17 et six colonnes 18, symétriquement par rapport à la ligne arquée 15, à savoir une ligne 17 disposée, sur la figure 1, au-dessus et une autre au-dessous de la ligne arquée 15

et, trois colonnes 18 à gauche et trois colonnes 18 à droite de la ligne arquée 15. Les rangées 17 et colonnes 18 les plus proches de la ligne arquée 15 sont tangentes.

5 Les emplacements de séparation possibles 13, 14 comportent des zones de matériau minces ou sont constitués sous cette forme. Ces zones minces présentent une section transversale plus petite que les portions de structure de grille 10 ou entretoises 12 ou les ponts de matériau 11 et peuvent être obtenues par exemple par des enfoncements ou des perforations. Dans le présent exemple de réalisation les emplacements de séparation possibles 13 et 14 sont constitués essentiellement par des renfoncements du genre rainures transversales 20 dans les ponts de matériau 11, de sorte que les emplacements minces de matériau formant les endroits de séparation possibles 13, 14 présentent une hauteur de section transversale plus petite que les portions de structure de grille 10. Dans ce cas les renfoncements ou rainures 20 sont disposés d'un côté des ponts de matériau 11 et de préférence du côté dirigé vers la face supérieure du tapis 20. Ainsi l'autre côté des ponts de matériau 11, dirigé vers la face inférieure 22 du tapis, est à surface lisse, de même donc que le côté inférieur du tapis 22 (figures 3 - 5). Mais le tapis peut être utilisé également à l'envers, de sorte que la face supérieure 21 du tapis et sa face inférieure 22 peuvent être permutées. Sur la face inférieure 22 on peut encore prévoir des saillies d'écartement 23 sous les portions de structure de grille 10, ces saillies permettant le passage de l'eau en-dessous du tapis lorsqu'on l'applique pour garnir des bassins.

35 Sur chacun des bords de tapis 24 à 26 on a disposé une rangée de deux genres d'éléments de jonction 28, 29. Les deux genres des éléments de jonction 28, 29 correspondent l'un à l'autre et sont adap-

tés entre eux à la réalisation d'une jonction positive et/ou fonctionnelle. Les premiers éléments de jonction 28 qui présentent, dans leur disposition en rangée, le même écartement mutuel, sont alignés sur le bord de tapis 26 et sur le bord de tapis 27 situé à angle droit avec le précédent. Les deuxièmes éléments de jonction 29 qui présentent également, à l'intérieur de leur disposition en rangée, un même écartement mutuel correspondant à celui des premiers éléments de jonction 28, sont disposés sur les bords de tapis 25 et 26 (figure 1). Chaque fois des éléments de jonction correspondants 28 et 29 sont donc disposés le long de bords de tapis opposés 24, 26 ou 25, 27.

Chacun des premiers éléments de jonction 28 comporte un ergot 30 d'insertion, tandis que les deuxièmes éléments de jonction 29 comportent une ouverture d'insertion 31, dans laquelle l'ergot 30 peut être enfoncé à la façon d'un bouton pression ou serré (figures 3 et 4). Les ergots d'insertion 30, de forme tronconique, qui font saillie en direction de la face supérieure du tapis 21, sont chacun formés d'une pièce avec une patte 32. Ces pattes 32 sont également reliées d'une pièce avec des portions de structure de grille 10. Les ouvertures d'insertion 31, qui vont en s'amincissant avec conicité en direction de la face supérieure du tapis 21, sont chaque fois disposées dans une oreille 33. Ces dernières sont également reliées d'une pièce avec des portions de structure de grille 10. Les pattes 32 et les oreilles 33 présentent une section transversale réduite en comparaison des portions de structure de grille 10 ou de leurs entretoises 12, section dont la hauteur correspond à la hauteur de section transversale des endroits de séparation possibles 13, 14. Ainsi qu'il est illustré sur les figures 3 et 4, pour attacher ensemble deux tapis, les ergots d'insertion 30, disposés le long

d'un bord de tapis 26 ou 27, sont enfoncés à la manière de boutons pression dans les ouvertures d'insertion correspondantes 31 sur les bords de tapis 24 ou 25 d'un autre tapis. Grâce à ces éléments de jonction 28, 29, plusieurs tapis peuvent être attachés les uns aux autres, de sorte qu'on peut les étaler également et couvrir des surfaces qui sont plus grandes que celle du tapis représenté sur la figure 1.

10 Dans l'exemple de réalisation qui a été décrit, le tapis a une forme rectangulaire de longueur 43,5 cm et de largeur 33,5 cm. Afin de pouvoir adapter les dimensions et/ou la forme du tapis aux conditions locales on peut séparer des portions de structure de grille 10, le long des endroits de séparation possibles 13, 14, au moyen d'un outil coupant, par exemple à l'aide de ciseaux. Les colonnes 18 des emplacements de séparation possibles 14 sont alors disposées à des écartements de 2,5 cm, de sorte que le tapis peut être réduit dans la direction longitudinale par portions successives de 2,5 cm, jusqu'à ce qu'il ait atteint la forme carrée. En dehors de cela le tapis peut être encore découpé le long des emplacements de séparation possibles 13, groupés sensiblement suivant une ligne arquée 15, pour obtenir une forme sensiblement ronde, ayant un diamètre voisin de 30 cm. Ainsi le tapis peut être adapté aux formes et dimensions qu'on rencontre le plus fréquemment. Bien entendu il est également possible de disposer encore d'autres emplacements de séparation possibles 13, également suivant une ou plusieurs lignes arquées concentriques à la ligne arquée 15 ou également de prévoir, à l'intérieur du domaine superficiel 16 délimité par la ligne arquée 15, d'autres emplacements de séparation possibles 14 groupés suivant des rangées 17 et colon-

nes 18 pour obtenir une adaptation plus poussée des dimensions et de la forme du tapis. Néanmoins en pratique il suffit bien de prévoir les emplacements de séparation possibles 13, 14 ici indiqués en vue  
5 de l'adaptation.

REVENDICATIONS

1. Tapis de revêtement utilitaire, en particulier pour bassins, évier, baignoires, armoires ou réceptacles analogues, comportant des parties superficielles, en particulier différentes portions de structure de grille, reliées les unes aux autres par des ponts de matériau à la façon d'un grillage, qui présentent des emplacements de séparation possibles le long desquels différentes pièces superficielles, en particulier des portions de structure de grille, peuvent être séparées d'après les besoins pour l'adaptation des dimensions et/ou de la forme, caractérisé en ce qu'au moins un groupe d'emplacements de séparation possibles (13) est relié suivant au moins une ligne arquée (15) définissant la forme et la grandeur du tapis et en particulier suivant une ligne courbe ou circulaire fermée.

2. Tapis selon revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend un autre groupe d'emplacements de séparation possibles, situé au-delà du domaine de surface (16) délimité par la ligne arquée (15), ces autres emplacements de séparation étant groupés suivant des rangées (17) et/ou des colonnes (18), lesquelles forment un contour quadrilatéral, en particulier rectangulaire ou carré.

3. Tapis selon revendication 2, caractérisé en ce que les rangées (17) et/ou colonnes (18) sont disposées symétriquement par rapport à la ligne arquée (15) et que de préférence cette dernière (15) est concentrique par rapport au point central (19) du tapis.

4. Tapis selon revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que les rangées (17) et/ou colonnes (18) les plus proches de la ligne arquée (15) lui sont tangentes.

5. Tapis selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les emplacements (13, 14) de séparation possibles présentent des zones minces de

matériau ou bien sont ainsi constitués.

5 6. Tapis selon revendication 5, caractérisé en ce que les zones minces de matériau ont une section transversale plus petite et de préférence une hauteur de section transversale plus petite que les pièces superficielles et en particulier que les portions de structure de grille (10).

10 7. Tapis selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la face inférieure (22) du tapis et/ou sa face supérieure (21) sont lisses.

15 8. Tapis selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il comprend à la face inférieure du tapis des saillies d'écartement, partant des pièces superficielles, et en particulier des portions de structure de grille.

20 9. Tapis selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les pièces superficielles, et en particulier les portions de structure de grille (10), comportent des entretoises à petite section transversale et sont de préférence constituées par celles-ci.

25 10. Tapis selon revendication 9, caractérisé en ce que les entretoises (12) sont reliées de préférence d'une pièce les unes aux autres, directement et/ou par l'intermédiaire des ponts de matériau (11).

30 11. Tapis selon revendication 10, caractérisé en ce que les emplacements de séparation (13, 14) possibles sont constitués sous forme de renforcements (20) sensiblement en forme de rainures, dans les ponts de matériau (11).

35 12. Tapis selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce qu'un élément de jonction (28) est disposé au moins sur un bord (26, 27) de tapis et qu'il est prévu, sur le bord de tapis opposé (24, 25), un autre élément de jonction (29) adapté au précédent pour établir une liaison mécanique et/ou à emboîtement.

13. Tapis selon revendication 12, caracté-  
risé en ce qu'il comprend, à chacun des bords de ta-  
pis opposés (24, 26 et 25, 27), une rangée de pre-  
miers éléments de jonction (28) sur l'un (26, 27)  
5 des bords de tapis et une rangée de deuxièmes éléments  
de jonction (29) sur l'autre bord (24, 25) de tapis,  
qui présentent de préférence, dans la disposition en  
rangée, toujours le même écartement mutuel.

14. Tapis selon revendication 11 ou 12, ca-  
10 ractérisé en ce que le premier élément de jonction  
(28) comporte un ergot (30) d'insertion, faisant de  
préférence saillie vers le haut, et le deuxième élé-  
ment de jonction (29), une ouverture (31) d'insertion,  
formée de manière correspondante, dans laquelle l'er-  
15 got d'insertion (30) peut être enfoncé à la manière  
d'un bouton pression.

15. Tapis selon revendication 14, caractéri-  
sé en ce que l'ergot d'insertion (30), ayant de préfé-  
rence une certaine conicité, est disposé sur une patte  
20 (32) formée de préférence solidairement et liée de pré-  
férence d'une seule pièce avec une pièce superficielle  
et en particulier avec une portion de structure de  
grille (10), cette patte présentant de préférence une  
hauteur de section transversale plus petite que la  
25 pièce superficielle et en particulier que la portion  
de structure de grille (10).

16. Tapis selon revendication 14 ou 15, ca-  
ractérisé en ce que l'ouverture d'insertion (31),  
ayant de préférence une certaine conicité, est dispo-  
30 sée dans une oreille, de préférence formée d'une ma-  
nière solidaire, qui est reliée à une pièce superfi-  
cielle et en particulier à une portion de structure de  
grille, oreille dont la hauteur de section transversale  
est de préférence plus petite que celle de la pièce  
35 superficielle et en particulier que celle de la por-  
tion de structure de grille (10).

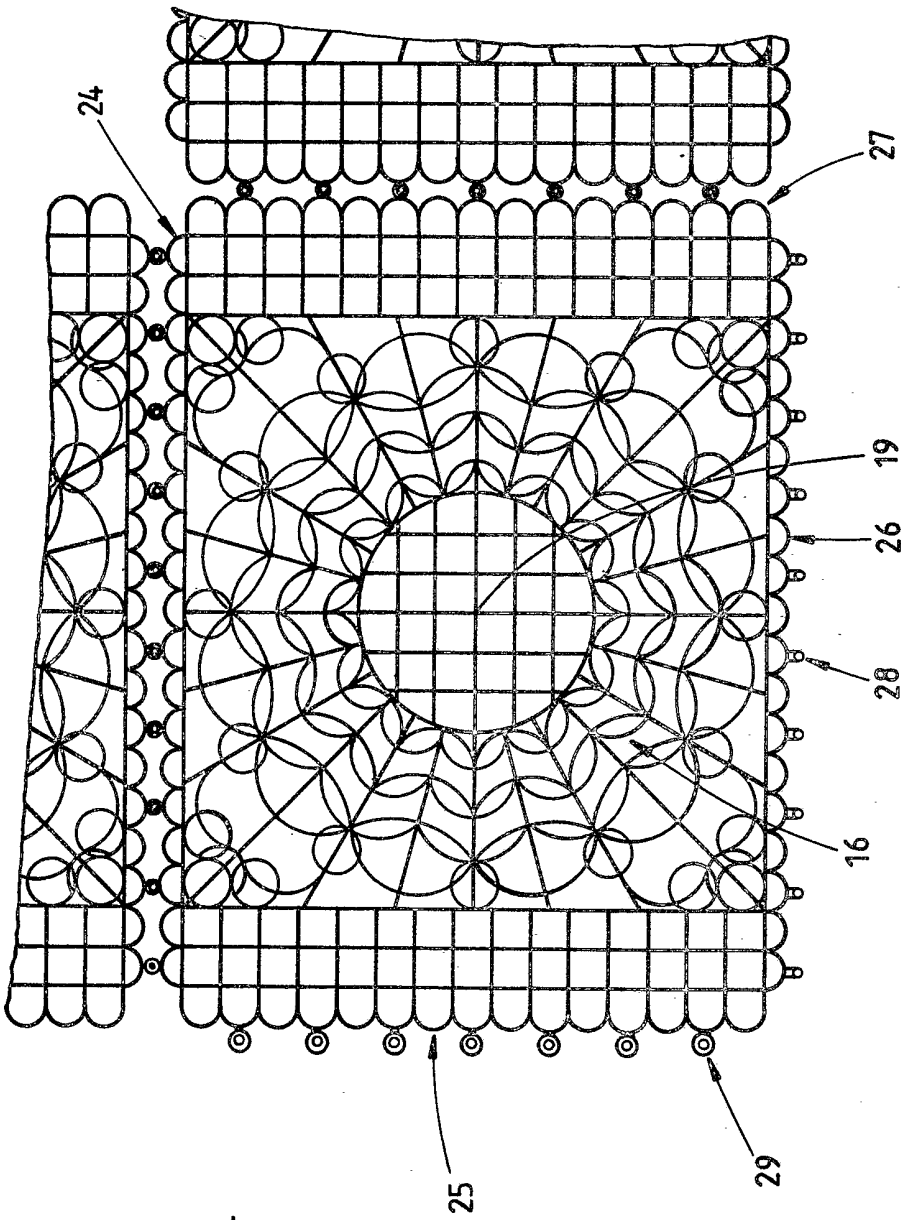


Fig. 1

2 - 3

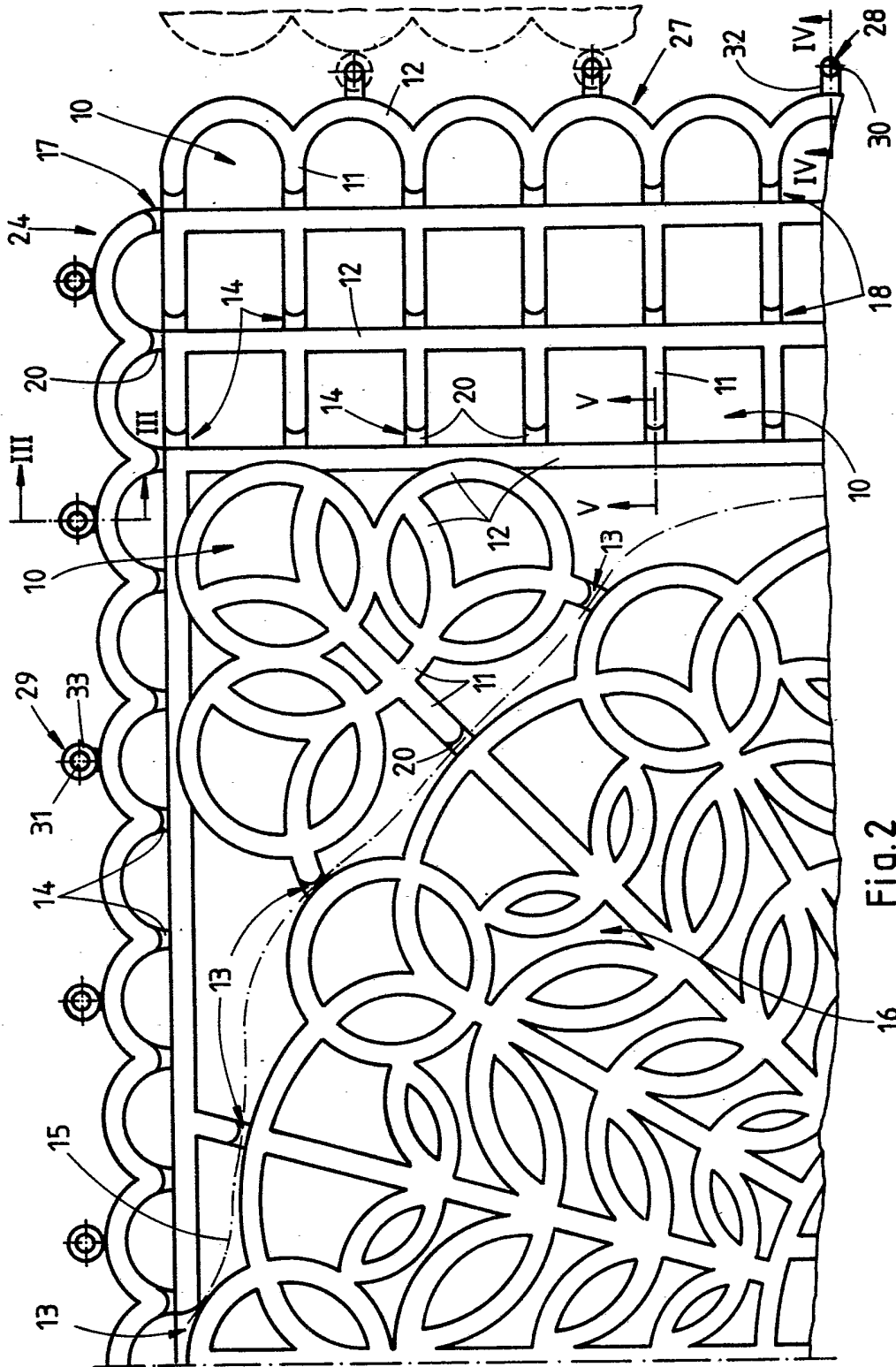


Fig. 2

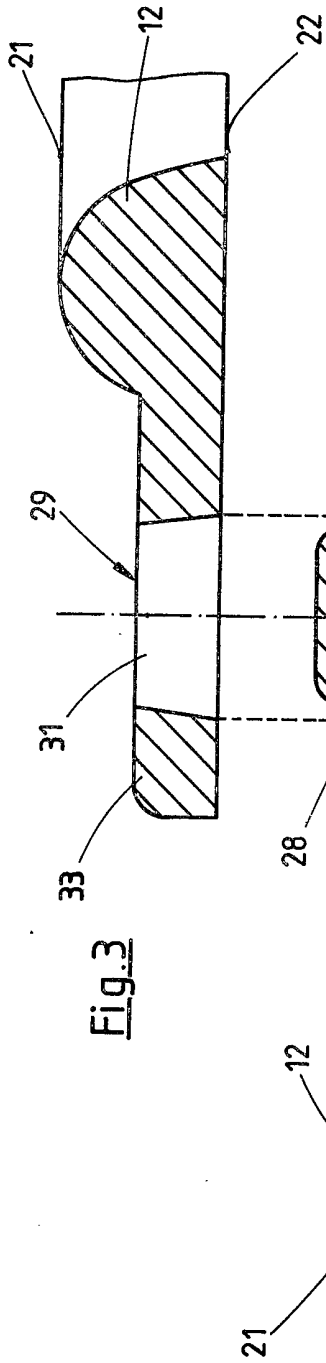


Fig. 3

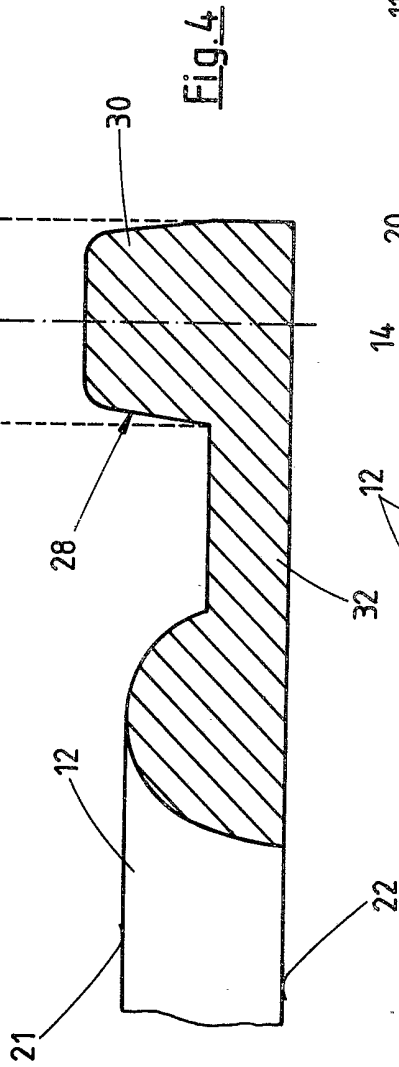


Fig. 4

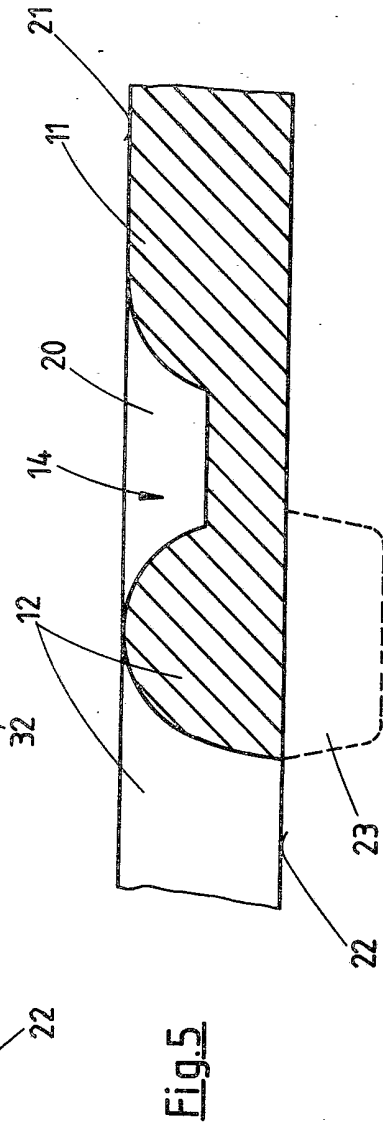


Fig. 5